

No. de la
résolution

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École secondaire de la Cité**

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES-PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS
ÉCOLE SECONDAIRE DE LA CITÉ**

Vous êtes par la présente convoqué(e) à la séance du conseil d'établissement qui se tiendra le lundi 5 février 2024 à 18h30, au local 204.

SONT PRÉSENTS

Mesdames

Marie-Claude Giasson	Enseignante
Madeleine Vallières	Enseignante
Irène Havyarimana	Parent
Alexandra Vachon Francisco	Parent
Myriam Séguin	Parent
Bettyna Bélizaire	Parent
Magda Sylvestre	Élève

Messieurs

Laurent Bergeron-Collin	Parent
Djibril Niang	Enseignant
Nabil Ajji	Orthopédagogue
Ibrahim Daher	Parent

PARTICIPENT ÉGALEMENT

Mme Catherine Dubuc	Directrice
M Joffrey Huguet-Latour	Directeur adjoint

SONT ABSENTS

Véronique Lauzon	Membre du personnel de soutien
Fatma Ben Omrane	Élève
Isaak Nault	Élève

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidente accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h34.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour. Quelques modifications sont apportées.

8.7 Rapport annuel 2022-2023

Il est proposé par Madame Marie-Claude Giasson, appuyé par Madame Myriam Séguin, d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire de la Cité
--	--

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 janvier 2024

Il est proposé par Madame Alexandra Vachon Francisco, appuyé par Madame Myriam Séguin, d'adopter le procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité.

4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi au procès-verbal

5. Période d'intervention du public

Aucune intervention

6. MESSAGES DES REPRÉSENTANTS

6.1 Personnel de l'école

Les enseignants mentionnent que l'entente de principe est signée. Tous les enseignants sont très occupés par le plan de rattrapage.

6.2 Parents

Aucun commentaire

6.3 Élèves

Aucune intervention

7. MESSAGE DE LA DIRECTION

- Madame Catherine Dubuc remercie l'ensemble du personnel en cette semaine de reconnaissance des enseignants.
- Le nouveau site internet est mis en ligne depuis lundi. Quelques coquilles sont à modifier.
- Une rencontre de parents aura lieu cette semaine afin de présenter les parcours de formation axés à l'emploi (FPT et FMSS)
- Monsieur Joffrey-Huguet-Latour indique que plusieurs activités sont organisées pour la semaine de la persévérance (semaine du 12 février).
- Des ateliers afin de promouvoir la formation professionnelle auront lieu dans les prochains jours pour les élèves de l'adaptation scolaire, de 4^e secondaire et de 5^e secondaire.
- Une séance de reprise des examens du MÉQ aura lieu dans les prochains jours pour les cours à sanction de 4^e et 5^e secondaire.

8. DÉCISIONS

81. Vote pour le nouveau membre parent

Madame Catherine Dubuc mentionne qu'un seul parent substitut souhaite être membre du conseil d'établissement à la suite de la démission d'un parent pour le reste de l'année. Monsieur Ibrahim Daher a mentionné son

CÉ #2324-20

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire de la Cité
--	--

intérêt.

- **CONSIDÉRANT** qu'une consultation a été effectuée auprès des parents substitués;
- **CONSIDÉRANT** que les modalités prévues à LIP;
- **CONSIDÉRANT** qu'un seul parent a mentionné son intérêt;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Laurent Bergeron-Collin, appuyé par Madame Marie-Claude Giasson, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** la nomination de Monsieur Ibrahim Daher en tant que parent du conseil d'établissement de l'École secondaire de la Cité pour le reste de l'année 2023-2024.

8.2 Projet éducatif 2022-2027

CÉ #2324-21

Madame Catherine Dubuc présente la version finale du projet éducatif. Les valeurs retenues sont :
Engagement, Respect, Ouverture

Le projet éducatif reflète le travail de toute l'équipe.

- **CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 74 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit approuver le projet éducatif de l'école;
- **CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 75 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit transmettre le projet éducatif à la commission scolaire;
- **CONSIDÉRANT** que le projet éducatif a été élaboré en collaboration avec l'ensemble des membres du personnel;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Laurent Bergeron-Collin, appuyé par Madame Myriam Séguin, il est résolu à l'unanimité;
- **D'ADOPTER** le projet éducatif 2022-2027 de l'École secondaire de la Cité et de mandater, Madame Catherine Dubuc, directrice, de le transmettre au Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais.

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire de la Cité
--	--

CÉ #2324-22

8.3 Éducation à la sexualité

Madame Gabrielle Belzile-Quévy présente les différents contenus ainsi que les modalités d'organisation du service aux membres. Toutes les informations seront envoyées, par courriel, aux parents. La majorité des ateliers seront offerts par une enseignante. Également, certains organismes ainsi que l'infirmière du CISSO viendront réaliser des ateliers.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 85 de la LIP, donne au conseil d'établissement le mandat d'approuver les conditions et modalités de l'intégration, dans les services éducatifs dispensés aux élèves, des contenus prescrits par le ministre dans les domaines généraux de formation proposée par la direction;
- **CONSIDÉRANT** la proposition des conditions et des modalités de l'enseignement des contenus en matière d'éducation à la sexualité sont présentées;
- **CONSIDÉRANT** que la proposition de la direction a été élaborée avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la LIP;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Myriam Séguin, appuyé par Monsieur Laurent Bergeron-Collin, il est résolu à l'unanimité;
- **D'APPROUVER** les conditions et modalités de l'intégration, dans les services éducatifs dispensés aux élèves, des contenus prescrits par le ministre en matière d'éducation à la sexualité proposée par Madame Gabrielle Belzile-Quévy, directrice adjointe, dont une copie est jointe en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CÉ #2324-23

8.4. Contenus en orientation scolaire et professionnelle

Madame Gabrielle Belzile-Quévy présente la planification réalisée par deux enseignants pour les élèves de 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire. Un salon des carrières est organisé à l'École secondaire de l'Île le mercredi 7 février. Environ 37 professions seront représentées.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 461 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au ministre le pouvoir, dans les domaines généraux de formation qu'il établit, de prescrire des activités ou contenus qui doivent être intégrés dans les services éducatifs dispensés aux élèves;
- **CONSIDÉRANT** que l'article 85 de la Loi sur l'instruction publique

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire de la Cité
--	--

(LIP) donne au conseil d'établissement la responsabilité d'approuver l'orientation générale proposée par le directeur de l'école en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation par les enseignants des objectifs et des contenus des programmes d'études établis par le ministre ;

- **CONSIDÉRANT** que l'école doit déployer les contenus en orientation scolaire et professionnelle prescrits par le ministre ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Alexandra Vachon Francisco, appuyé par Madame Irène Havyarimana, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** le contenu proposé par Madame Gabrielle Belzile-Quévy, directrice adjointe, pour l'année scolaire 2023-2024.

CÉ #2324-24

8.5 Frais pour les finissants

Le bal des finissants aura lieu le 27 juin au Hilton du Lac Lemay. Madame Catherine Dubuc présente les coûts en lien avec cette soirée. À la suite de la présentation, le coût du billet est de 90\$.

- **CONSIDÉRANT** qu'il y a des frais pour l'activité du bal des finissants;
- **CONSIDÉRANT** que le montant demandé aux parents correspond aux frais engendrés par l'école;
- **CONSIDÉRANT** que les élèves concernés ont la possibilité d'effectuer des campagnes de financement pour diminuer les frais;
- **CONSIDÉRANT** les balises du CSSPO pour les frais chargés aux parents sont respectées;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Laurent Bergeron-Collin, appuyé par Madame Myriam Séguin, il est résolu à l'unanimité;
- **D'APPROUVER** les frais de 90,00\$ demandés aux parents des élèves finissants pour le coût de chaque billet pour le bal des finissants.

CÉ #2324-25

8.6 Campagne de financement – 4^e secondaire et équipes Cobras

Il reste environ 170 boîtes de chocolat à vendre. Une campagne de financement sera organisée pour les équipes sportives et les élèves de 4^e secondaire (fonds pour les activités des finissants 2024-2025).

- **CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique*

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire de la Cité
--	--

(*LIP*), donne au conseil d'établissement, le pouvoir, au nom du Centre de service scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

- **CONSIDÉRANT** que les fonds recueillis par ces campagnes de financement serviront à défrayer une partie des coûts reliés aux activités du bal et/ou de l'album pour les finissants 2024-2025;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Alexandra Vachon Francisco, appuyé par Madame Marie-Claude Giasson, il est résolu à l'unanimité;
- **D'ADOPTER** la campagne de financement pour les élèves de 4^e secondaire en prévision de leurs activités des finissants 2024-2025.

8.7 Rapport annuel

CÉ #2324-26

Madame Catherine Dubuc présente le rapport annuel 2022-2023 en collaboration avec Madame Alexandre Vachon Francisco, présidente.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 82 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, prescrit que le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités ;
- **CONSIDÉRANT** que le rapport annuel a été préparé par Madame Alexandra Vachon Francisco, présidente ;
- **CONSIDÉRANT** que les membres ont eu l'opportunité de modifier ou d'enrichir le document ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Alexandra Vachon Francisco, appuyé par Madame Irène Havyarimana, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** le rapport annuel 2022-2023.

9. INFORMATIONS

9.1 Comité de parents du CSSPO

Monsieur Laurent Bergeron-Collin, représentant à ce comité, partage les informations suivantes :

- À la suite du bris d'eau à Mont-Bleu, différents suivis sont effectués.
- Des offres de formation sont envoyées pour les parents membres du conseil. L'information sera partagée par courriel.

9.2 Réinscription des élèves

La réinscription des élèves pour 2024-2025 est repoussée. Elle se

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire de la Cité
--	---

déroulera du 18 au 25 mars via le portail Mozaik.

Pour les parents dont les enfants sont considérés comme hors secteur, une lettre sera envoyée afin de les informer du processus à effectuer.

9.3 Transition vers le secondaire

La transition est en cours avec les écoles du bassin de l'École secondaire de la Cité. Madame Catherine Dubuc effectue des visites auprès des futurs élèves de 1^{re} secondaire afin de leur présenter leur future école secondaire.

9.4 Plan de rattrapage

Il y a 18 membres du personnel qui ont levé la main afin d'offrir du tutorat aux élèves de l'école. Présentement, environ 160 élèves sont visés par cette mesure. Tous les groupes sont remplis. Le tutorat se déroulera en présentiel.

9.5 Voyage des finissants 12 au 14 avril à Toronto

Présentement, 43 élèves finissants sont inscrits. Un nombre minimal de 50 élèves est nécessaire pour offrir le voyage.

10. Varia

L'activité parascolaire de Cheerleading est terminée considérant que le matériel commandé n'est pas encore arrivé.

Une plus grande publicité de l'activité des échecs pourrait être une bonne idée.

11. Levée de l'assemblée

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Madame Marie-Claude Giasson que la séance soit levée à 20h14.

La prochaine rencontre aura lieu le 20 mars 2024 à 18h30.

Alexandra Vachon Francisco
Présidente

Catherine Dubuc
Directrice